

COMPTE RENDU REUNION N°4-2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 31 MARS A 18H A LA MAIRIE

En présence de Mr DANÉY
Conseiller aux Décideurs Locaux de Grand Cognac- SGC de Cognac

PRESENTS : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, Mme DELHOUMEAU, Mr FUSEAU, Mmes DARMAILLAC, NEOLIER, RANSON, Mr PAILLAT.

Excusés : Mme DELMON a donné pouvoir à Mr DUPONT, Mme MANGEARD, Mr LA SOUDIERE a donné pouvoir à Mr GALLARD, Mr LESPINARD, Mr PONTCHARRAUD a donné pouvoir à Mr FUSEAU. Mme RANSON a été élue secrétaire.

. APPROBATION DU COMPTE RENDU N°3 DE LA REUNION DU 17 MARS 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

. VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT CHAMPS DU MOULIN

Présentation et commentaires du budget par Mr DANÉY, vote à l'unanimité.

. VOTE DU BUDGET COMMUNE

Présentation et commentaires du budget par Mr DANÉY, pour la section de Fonctionnement et de la présentation simplifiée de l'Investissement. Mr le Maire donne en détails les projets d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité.

. INVESTISSEMENT DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

M. le Maire présente le projet d'investissement. Le fonds de concours sollicité est limité à 50% du reste à charge de la commune. Attribution 2023 : 28 053 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter les projets suivants :

DEPENSES	RECETTES
Achat d'1 tracteur 44 000 € HT- 52 800 € TTC	Subvention Néant
Travaux Court de Tennis 12 150 € HT- 14 580 € TTC	Subvention Néant
FINANCEMENT	
28 097 € HT - 39 327 € TTC	Autofinancement
28 053 €	Fonds de concours Grand Cognac

. Présentation et commentaires de la situation financière de la commune par Mr DANÉY.

. SAFER : Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune.

Lors de sa séance du 16 Décembre 2022, le conseil municipal a délibéré (délibération 2022-12-44) sur la procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur la commune auprès de la SAFER.

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que 2 parcelles sont à rajouter dans la procédure :

Lieu-dit	Section	N°	Surface (m²)	Nature cadastrale
Tortrat Nord	A	8	18a 40	Pré
Le Bornat	A	16	16a 00	Bois Taillis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître énumérées ci-dessus, en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.

Levée de la séance à 19H15

La Secrétaire
Elodie RANSON

